



---

Groupe Front National - Région Centre-Val de Loire

**Session Plénière des 29 et 30 Juin 2017**

**Intervention de Jeanne BEAULIER**

**Rapport n° 17.02.08**

**Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)**

Monsieur le Président, Chers Collègues,

Au-delà de toutes les interrogations et de tous nos points de désaccords mentionnés par ma collègue Sylvie ROUXEL précédemment, nous voudrions également participer à l'enrichissement du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles.

Nous nous attacherons ici à la « fiche action 8 » intitulée « Anticiper les sorties par un accompagnement avant, pendant et après la formation ».

Premier point : nous remarquons que suite à nos sempiternelles questions en commission thématique (CT) « Formation Professionnelle », l'indicateur « adéquation emploi occupé à l'issue de la formation et type de formation réalisée » est maintenant inscrit dans le CPRDFOP. Si c'était le cas précédemment ces données ne nous étaient pas fournies. Nous osons espérer qu'elles le seront désormais.

Notre second point concerne l'objectif 4 « Sécuriser, pour les actions de formation professionnelle en faveur des demandeurs d'emploi, l'accompagnement des stagiaires dans l'emploi en associant les acteurs de l'emploi aux étapes clés de formation. Cela nous paraît aller dans le bon sens.

Cependant, suite aux précisions apportées en CT, nous avons constaté que le champ de la création d'entreprise n'a pas été pour l'heure traité.

Qu'il soit chômeur ou salarié, un bénéficiaire de la formation professionnelle, remplit un dossier de candidature pour motiver sa formation. Nous suggérons qu'il soit inscrit dans le cahier des charges de la commande publique que, dans le cas d'un projet de création d'entreprise, l'organisme de formation intègre cette variable au programme de formation quand il s'agit d'une formation longue et/ou qualifiante.

Cela pourrait se concrétiser de la manière suivante :

- Premièrement : à mi-parcours de la formation longue, obligation pour l'OF de faire suivre aux stagiaires un stage du type « préparation à l'installation » proposés par les chambres consulaires.
- Deuxièmement : à la suite, de celui-ci et jusqu'à l'issue de la formation, nous suggérons de rajouter pour l'OF l'obligation d'orienter le stagiaire vers un organisme ou une chambre consulaire qui l'accompagnera dès la sortie de la formation dans la création d'entreprise (chambres consulaires, pépinières, couveuses...)

Que le bénéficiaire de la formation professionnelle soit demandeur d'emploi ou salarié, il serait en effet dommage que la Région ait aidé au financement d'une formation sans que celle-ci puisse déboucher sur le projet initial (à savoir la création d'entreprise) faute d'accompagnement suffisant pendant la formation. Sans cela, la formation relèverait de l'épanouissement personnel et non de la formation professionnelle.

Notre groupe espère que la majorité prendra en compte notre proposition.

Je vous remercie.